

APPRECIATION DES FAITS

DEPISTAGE ET EVALUATION DE L'ENFANT EN DANGER DANS SA SURVIE OU DANS SON DEVELOPPEMENT

SPMi, septembre 2012

Table des matières

EVALUATION DE L'EXPOSITION DE L'ENFANT AU RISQUE DE MALTRAITANCE	3
7 critères :	3
3 niveaux :	3
1) Danger physique.....	4
2) Négligence matérielle :	6
3) Danger sexuel.....	8
4) Danger psychologique :	10
5) Développement de l'enfant :	12
6) Collaboration des parents :	14
CARTOGRAPHIE DE L'EVALUATION	16

EVALUATION DE L'EXPOSITION DE L'ENFANT AU RISQUE DE MALTRAITANCE

(Selon F. Alföldi – 2010, <http://alfoldiconsultant.com>)

7 critères :

- Danger physique
- Négligence matérielle
- Danger sexuel
- Danger psychologique
- Développement de l'enfant
- Collaboration des parents
- Implication de l'intervenant

3 niveaux :

- Absence de danger
- Risque
- Maltraitance

1) Danger physique

Domage corporel infligé à l'enfant.

La gravité du danger varie en fonction de la répétition et de l'intensité caractérisant les faits.

Absence de danger	Risque	Maltraitance
• Aucune atteinte physique. • Présence de sanctions corporelles légères, de fréquences et intensités faibles (ex : tape sur la main). Absence de marques d'atteintes corporelles. • Développement staturo-pondéral normal. • Absence de violence domestique (VD) La violence domestique est définie par les violences verbales et/ou physiques dont l'enfant est victime ou témoin, violence exercée par un membre de la famille de l'enfant.	• Brutalités sans altération physique grave. • Gifles, fessées, projections physiques, coups avec ou sans objet contondant, secouades (à l'exception des secousses et gifles sur nourrisson). L'atteinte constatée sur le corps de l'enfant n'excède pas la présence de plaies superficielles ou de contusions régressant spontanément (ecchymoses, hématomes). • Risque d'atteinte au développement staturo-pondéral • Témoin de VD (jusqu'à environ 6 ans)	• Brutalités avec altération physique grave. • Sévices avec dommage produisant une altération grave sur la santé et le développement physique de l'enfant. Blessures, fractures, brûlures, noyade, strangulation, secousses et gifles sur bébé, empoisonnement, mutilations, Munchausen par procuration. • Risque d'atteinte au développement staturo-pondéral • Enfant s'interpose dans les VD ou enfant dans les bras de la personne frappée.

2) Négligence matérielle :

La gravité du danger varie en fonction de la répétition et de l'intensité caractérisant les faits.

Critère construit à partir de six variables :

1. Carences alimentaires.
2. Carences vestimentaires.
3. Carences d'hygiène et de soins médicaux.
4. Carences d'habitat.
5. Carences de surveillance.
6. Carences de scolarité.

Absence de danger	Risque	Maltraitance
• Satisfaction des besoins : 1. Le régime alimentaire est conforme à ses besoins physiologiques et à son plaisir gustatif. 2. Sa vêtue est propre, entretenue et adaptée aux conditions climatiques. 3. L'enfant reçoit les soins requis par sa santé. 4. Son habitat lui assure des conditions de vie optimales. 5. Il bénéficie d'une surveillance adulte garantissant sa sécurité. 6 Il est scolarisé ou instruit conformément à ses besoins.	• Négligence partielle : 1. Le régime alimentaire de l'enfant est limité à l'assurance de ses besoins physiologiques. 2. Sa vêtue l'expose à des désagréments physiques qui ne mettent pas sa santé en danger. 3. L'enfant ne reçoit pas l'entièreté des soins requis par sa santé. 4. Son habitat présente des lacunes d'hygiène et de sécurité. 5. Les lacunes de surveillance adulte altèrent sa sécurité personnelle. 6. Il est partiellement scolarisé ou instruit.	• Négligence grave : 1. Le régime alimentaire de l'enfant entrave gravement son développement. 2. Sa vêtue l'expose à des problèmes de santé importants. 3. L'absence des soins requis produit une altération sévère de sa santé. 4. Son habitat porte une atteinte grave à sa sécurité physique. 5. Le manque de surveillance adéquate l'expose à des dommages corporels. 6. Il est complètement déscolarisé ou ne reçoit pas d'instruction.

3) Danger sexuel

Domage psycho-sexuel infligé à l'enfant.

La gravité du danger varie en fonction de la répétition et de l'intensité caractérisant les faits.

Absence de danger	Risque	Maltraitance
• Aucune atteinte sexuelle de la part de l'entourage. • La circulation de désirs érotisés dans le côtoïement quotidien entre parents et enfants tient un rôle structurant dans le développement psycho-sexuel de l'enfant. • Le parent est au clair sur l'interdit du passage à l'acte. • La barrière générationnelle est clairement respectée.	• Atteinte incestuelle : inceste moral consistant en incitations sexuelles intrafamiliales sans accomplissement physique. • Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, exhibitions des parents, confidences érotiques parentales. • Comportements extra-familiaux d'incitation sexuelle sans passage à l'acte. • Personnes dans la famille élargie de l'enfant condamnées antérieurement pour pédophilie. • Confidences sexuelles ou propos salaces tenus fréquemment en présence de l'enfant, voire impliquant l'enfant.	• Atteinte relevant de l'abus sexuel : appropriation par une emprise violente ou séductrice du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle. • Les abus sans attouchements : invitation sexuelle, actes de pornographie, exhibitionnisme. • Les attouchements : pénétration simulée, masturbation de la victime, attouchements sur l'auteur d'abus. • Les abus avec pénétration : orale, génitale, anale. • Ce niveau intègre les affaires d'inceste, les agressions sexuelles extra-familiales, la prostitution des mineurs.

4) Danger psychologique :

La gravité du danger varie en fonction de la répétition et de l'intensité caractérisant les faits.

Ce critère est construit à partir des six catégories de Hart et Brassard (Brassard, Hardy, 1997, in Alföldi 2005, page 140) :

1. Le rejet
2. Le dénigrement
3. Le terrorisme
4. L'isolement / le confinement
5. L'indifférence
6. La corruption

Absence de danger	Risque	Maltraitance
• Climat affectif sécurisant : 1. L'enfant est accepté et approuvé dans sa personne et ses demandes reçoivent la plus part du temps une réponse adéquate. 2. L'enfant bénéficie du respect verbal marquant la considération de sa personne. 3. Son environnement produit un climat de sécurité affective assorti d'une discipline cohérente. 4. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est favorisé par les conditions d'éducation. 5. L'enfant reçoit des marques d'affection et bénéficie souvent d'une écoute adaptée à ses besoins. 6. L'enfant est efficacement protégé des risques de délinquance, des comportements addictifs, parentifiés, infantiles, de sexualité adulte. Pas de violence domestique	• Climat d'insécurité affective : 1. L'enfant n'est pas complètement accepté en tant que personne et ses demandes ne sont que partiellement entendues. 2. Il est atteint par des propos dévalorisants qui entravent son bien-être psychologique. 3. Son environnement génère un climat hostile assorti d'une discipline désécurisante. 4. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est compromis par les conditions d'éducation. 5. L'enfant est exposé à l'ambiguïté affective et reçoit une écoute insuffisante à ses besoins. 6. L'enfant est incité aux actes de délinquances, aux comportements addictifs, parentifiés, infantiles, de sexualité adulte. Enfant témoin de violence domestique	• Agression psychiques : 1. L'enfant subit un rejet massif de sa personne et ses demandes sont ignorées. 2. Il est la cible d'humiliations verbales atteignant gravement sa dignité. 3. Son environnement l'expose à des peurs intenses assorties de menaces de mort, d'abandon, de punitions extrêmes, à des colères excessives, à des exigences irréalistes. 4. L'accès aux relations avec les pairs et les adultes significatifs est empêché par les conditions d'éducation. 5. L'enfant ne reçoit pas de marques d'affection et subit une absence d'écoute à ses besoins. 6. Il est contraint de commettre des actes de délinquance, d'adopter des comportements addictifs, parentifiés, infantiles, de sexualité adulte. Interposition de l'enfant dans la violence domestique

5) Développement de l'enfant :

Ce critère apprécie le développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant.

Il permet d'examiner la corrélation entre les conditions d'éducation et l'évolution de l'enfant selon les points de repère correspondants à son âge.

Il est construit sur quatre variables :

1. L'attachement pour le père, la mère ou toute autre personne assurant l'éducation.
2. Le développement physique.
3. La vie scolaire et sociale.
4. Le comportement.

Absence de danger	Risque	Maltraitance Altération
• Développement adéquat : 1. L'enfant manifeste son attachement envers son père, sa mère ou toute autre personne assurant son éducation. 2. Son évolution physique est harmonieuse et conforme aux stades de développement. 3. Il s'épanouit dans son réseau relationnel et en milieu scolaire où ses résultats sont suffisants. 4. Ses dominantes comportementales relèvent du bien-être personnel : capacité à exprimer ses émotions, curiosité intellectuelle, dynamisme physique, vivacité de caractère, aisance d'expression.	• Problèmes de développement : 1. L'enfant témoigne de l'ambivalence dans les sentiments exprimés envers son père, sa mère ou toute autre personne assurant son éducation. 2. Sa croissance est altérée par des problèmes de santé récurrents. 3. Il manifeste un désintérêt ou une opposition dans son réseau relationnel et en milieu scolaire où ses résultats sont insuffisants. 4. Ses dominantes comportementales indiquent un malaise personnel : attitudes phobiques, inhibition, pudeur excessive, opposition, séduction précoce, impudeur ostentatoire, attitude de retrait, pleurs inexplicables, fugues courtes.	• Troubles du développement : 1. L'enfant ne manifeste aucun attachement envers son père, sa mère ou toute autre personne assurant son éducation. 2. Son développement physique est altéré par des problèmes de santé majeurs. 3. Il est absent ou dangereux envers son réseau relationnel et en milieu scolaire où ses résultats sont inexistantes. 4. Ses dominantes comportementales révèlent une perturbation sévère : actes autodestructeurs, délinquance, dépression, mutisme, agressions sexuelles, violences comportementales, fugues prolongées.

6) Collaboration des parents :

Ce critère est construit à partir de quatre variables :

1. L'attitude des parents dans la relation avec les intervenants.
2. L'engagement des parents dans l'accompagnement projeté.
3. Leur niveau d'accord à l'intervention.
4. Leur reconnaissance des problèmes.

Absence de danger	Risque	Maltraitance
• Collaboration active : • Aucune intervention n'a eu lieu précédemment ou la collaboration active des parents a favorisé l'exercice d'une ou plusieurs actions de protection de l'enfance. 1. Les parents montrent une attitude ouverte et une coopération effective. 2. Les engagements (rendez-vous, démarches) sont respectés et les parents participent activement aux actions dans la durée. 3. Leur accord est explicite et les attentes correspondent aux besoins identifiés. 4. Ils reconnaissent clairement la nature et l'ampleur des problèmes.	• Collaboration ambivalente et favorable à l'enfant : • Les difficultés de collaboration des parents ont entravés l'exercice d'une ou plusieurs actions de protection de l'enfance. La collaboration n'entrave pas la défense de l'intérêt de l'enfant. 1. Les parents montrent une attitude empreinte de paradoxalité, une fermeture partielle, un discours ambigu ou méfiant. 2. Les engagements (rendez-vous, démarches) sont partiellement respectés et les parents participent passivement ou partiellement aux actions. 3. Leur accord est plus ou moins explicite et les attentes correspondent partiellement aux besoins identifiés. 4. Ils reconnaissent a minima la nature et l'ampleur des problèmes.	• Collaboration ambivalente et défavorable à l'enfant, refus, impossibilité ou pseudo - collaboration : • Le défaut de collaboration des parents a mis en échec plusieurs actions de protection de l'enfance. Le manque de collaboration, entrave la défense de l'intérêt de l'enfant. 1. Les parents montrent une attitude paradoxale ou agressive difficilement contrôlable, une fermeture totale, un discours accusateur avec manipulation massive des intervenants. 2. Les engagements sont absents ou non respectés et les parents participent de manière artificielle ou ne participent pas aux actions. 3. L'ambiguïté de leur accord constitue une entrave majeure, leur refus ou leur opposition est manifeste, leurs attentes absentes ou excessives. 4. Ils ne reconnaissent aucunement la nature et l'ampleur des problèmes ou se montrent hautement ambigus. Ils ne reconnaissent pas les besoins de leur enfant.

Cartographie d'évaluation

